

REGLEMENT CHAMPIONNAT U14F-U17F

Pôle « Charente/Charente-Maritime »

SAISON 2020/2021

1 - Organisation générale.

Ce championnat dénommé CHAMPIONNAT U14FU17F à 8 Pôle 16 17 se déroule en 2 phases.

Ces deux phases sont organisées par la COMMISSION FOOTBALL FEMININ du District de la Charente Maritime ».

La première phase se fera sous forme de Championnat PAR POULE à tendance GEOGRAPHIQUE de 4 équipes. Les matchs auront lieu en ALLER RETOUR aux dates suivantes :

Match ALLER : 3/10/2020, 10/10/2020, 7/11/2020, avec une MR le 14/11/2020.

Match RETOUR : 21/11/2020, 28/11/2020, 12/12/2020, avec une MR le 5/12/2020 (de telle manière à ce que TOUS les matchs soient joués avant la dernière journée pour assurer la régularité de celle-ci).

Les matchs de la dernière journée devront obligatoirement se jouer à la date prévue par le DISTRICT (pas de report prévu sauf cas exceptionnel).

La deuxième phase se fera sous forme de Championnat PAR POULE de NIVEAU. La poule de NIVEAU 1 comportera 8 équipes issues des POULES de la 1ere phase avec les équipes classées 1ere et 2 eme de chaque POULE de la phase 1.

Les autres équipes seront réparties par niveau dans les autres poules.

Un club ne peut avoir 2 équipes au même niveau ni dans la même poule, quelle que soit la phase de la compétition.

Participent à ces compétitions : tous les clubs, Groupements et Ecoles Féminines de Football régulièrement affiliés à la F.F.F. Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité et le nombre d'équipes par entente n'est lui aussi pas limité.

Peuvent participer à ces championnats :

- **UNIQUEMENT les joueuses de la catégorie d'âge U14F, U15F, U16F et U17F.**
- **LES SOUS CLASSEMENTS ET SURCLASSEMENTS NE SONT PAS AUTORISES.**

- Toutes les joueuses participant au match doivent être **OBLIGATOIREMENT** inscrites sur la feuille de match, avoir une licence en règle.

- les joueuses de catégorie d'âge U16F et U17F

Il est précisé que les équipes, participant aux championnats de France Féminin de D1, de D2, de Phase d'accession au C.F.F.D2, de Division Honneur et de Division Honneur Régionale ; au Challenge National Féminin U19 sont considérées comme des équipes supérieures aux championnats U14F-U17F Régionaux en ce qui concerne les joueuses de catégories d'âge U17F et U16F qui peuvent être autorisées à participer règlementairement aux compétitions désignées ci-dessus. Ces joueuses sont soumises, en ce qui concerne leur participation aux championnats U14F-U17F Régionaux, aux dispositions des articles 167 des R.G. de la F.F.F., en ce qui concerne les compétitions nationales, et les R.G. de la L.N.A. en ce qui concerne les compétitions régionales.

- les joueuses de catégorie d'âge U14F et U15F remplissant les conditions reprises à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F. en ce qui concerne l'autorisation médicale.

Toutes les joueuses participant au match doivent être **OBLIGATOIREMENT** inscrites sur la feuille de match, avoir une licence en règle. En cas de non respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

Le District de la Charente Maritime via sa COMMISSION FOOTBALL FEMININ est chargé de la gestion de ce championnat pour la saison 2020-2021.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la L.N.F.A. sont applicables à cette compétition.

2 – Engagements.

Les engagements se font via « Footclubs » avant une date limite **INTRANSIGEABLE** fixée par le District organisateur de la compétition lors de **TOUTES** les phases pour qu'il puisse établir le calendrier. L'engagement est automatique pour la 2eme, sauf pour les nouvelles équipes qui s'engagent. La date limite d'engagement pour la 2eme phase est le 17 JANVIER 2020.

3 - Calendriers et heures des matches.

Pour les différentes phases de ce championnat, l'élaboration et la gestion des calendriers sont gérées par le District organisateur.

La 1ere phase se terminera obligatoirement au maximum le 12 DECEMBRE 2020.

L'horaire OFFICIEL des matches est 15 heures.

4 – Feuille de match et Saisie des résultats.

La **FEUILLE de MATCH INFORMATISEE** (F.M.I.) devra **OBLIGATOIREMENT** être utilisée pour ce championnat.

En cas d'infraction à ces règles, le District chargé de la gestion de la compétition appliquera une amende au tarif en vigueur.

5 - Changements de date, d'horaires ou de terrain.

Toute demande de changement de date, d'heure (horaire officiel : 15h), de terrain ou d'inversion de match officiel doit être faite par FOOTCLUBS.

Elle ne peut être examinée par l'organisme responsable qu'à la condition absolument indispensable d'être présentée à cet organisme 5 jours au moins avant la date fixée pour le match, accompagnée de l'accord écrit du club adverse dans les conditions reprises à l'article 17 des R.G. de la L.N.A.

Cette demande doit être adressée à l'organisme gestionnaire (district de la Charente Maritime), qui est le seul habilité à modifier les coordonnées du match.

6 - Droit Financiers.

Ces droits (amendes, frais de dossiers...) sont ceux du District organisateur. Toutefois, les droits relatifs aux sanctions disciplinaires, réserves, réclamations, sont ceux retenus par la L.F.N.A.

7 - Encadrement et banc de touche.

Se reporter aux articles des R.G. de la L.N.A.

8 – Ballon.

Le ballon est de taille 5.

9 - Temps de jeu.

70 minutes (2 fois 35minutes).

10 - Dispositions diverses.

Se référer au document joint PRATIQUE FEMININE SAISON 2020 2021 édité par la LIGUE de FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE.

Remplacement des joueuses : les joueuses remplacées peuvent à nouveau entrer en jeu en application des R.G. de la L.N.A. Les joueuses remplaçantes exercent la fonction « d'assistant » à l'arbitrage.

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés selon les règlements de la FFF et de la L.N.A. en première instance par la Commission du Football Féminin du District responsable de la gestion de la Compétition puis par la Commission d'Appel du même district si nécessaire en dernier ressort.